

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Était absent :** CLAPPIER Pascal

**Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 24-03-040**

**Objet : Budget annexe microcentrales : Approbation du budget primitif 2024**

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Le projet de budget primitif (BP) annexe microcentrales pour 2024 a été présenté lors de la Commission des finances du 21 mars dernier.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif annexe microcentrales pour l'année 2024, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	72 807.88 €	72 807.88 €
Section d'investissement	70 307.88 €	70 307.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 115.76 €</b>	<b>143 115.76 €</b>

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21 mars 2024,  
Où l'exposé de Madame Rivas,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE

➤ d'approuver le budget primitif annexe microcentrales pour l'année 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	72 807.88 €	72 807.88 €
Section d'investissement	70 307.88 €	70 307.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 115.76 €</b>	<b>143 115.76 €</b>

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire  
Transmission en Préfecture : 02/04/2024  
Publication : 02/04/2024  
Valloire, le 02/04/2024

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

